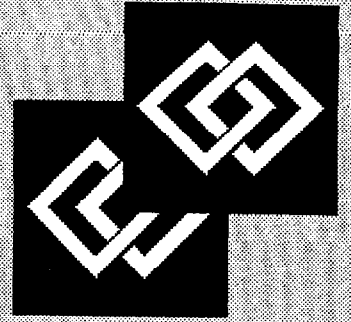


CONFIDENTIEL



DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C

Epreuve :

CONTROLE TECHNIQUE ET

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

SUJETS

- 4 sujets "Carrosserie" notés CAR 1 à CAR 4
- 3 sujets "Train roulant" avec variantes notés Tr.Ro1 à Tr. Ro3
- 7 sujets "Freinage" avec variantes notés Fre 1 à Fre 7

RAPPEL DE LA DEFINITION DE L'EPREUVE : Contrôle technique .

Cette partie d'épreuve consiste au contrôle technique de tout ou partie d'un véhicule, par exemple : contrôle train roulant - contrôle du système de freinage, contrôle d'une structure, ..

Le véhicule étant placé sur le poste de contrôle ou de mesure, le candidat doit procéder à la mesure, à l'analyse des résultats et formuler des conclusions.

Une présentation de 20 minutes maximum permettra au candidat de formuler des conclusions.

Session 2001